

Département du Tarn

Arrondissement de CASTRES

MAIRIE de VABRE

81330 VABRE

Tél. 05 63 74 40 60

courriel : mairie.vabre@wanadoo.fr

N°AT_2023_10

ARRÊTE

Objet : **Priorité de Passage**

Boucles du Tarn et du Sidobre 2023

Le Maire de la Commune de VABRE (Tarn)

- Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;
- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ; livre 1, quatrième partie - Signalisation de Prescription approuvé par arrêté interministériel du 7 juin 1977 ;

Considérant :

Les dispositions concernant la course cycliste sur route dénommée :

«BOUCLES DU TARN ET DU SIDOBRE»

qui doit se dérouler le :

- **dimanche 28 mai 2023 de 12 h à 14 h**

ARRETE

Article 1

Priorité de passage dans l'agglomération de Vabre, pendant la durée de l'épreuve cycliste sus-nommée :

de 12 heures à 14 heures

- **Zone Industrielle et rue de la Plaine**

Article 2 -

La Gendarmerie, les Responsables de la course, et les Services Municipaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vabre, le 07 avril 2023

Madame Françoise PONS

Françoise PONS

Maire de Vabre (Tarn)



Maire de VABRE